











Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2021/0337(BUD)
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans les services auxiliaires des transports en Italie	Procédure terminée
Sujet 3.20.10 Entreprises et personnel de transport 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.51 Budget 2021	
Zone géographique Italie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Budgets	 LEWANDOWSKI Janusz Rapporteur(e) fictif/fictive  GUALMINI Elisabetta  DLABAJOVÁ Martina  VANA Monika  GRANT Valentino  RZOŃCA Bogdan  PAPADIMOULIS Dimitrios	04/11/2021
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	 Emploi et affaires sociales	Président au nom de la commission  ĐURIŠ NICHOLSONOVÁ Lucia	11/11/2021

Événements clés

28/10/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0935	Résumé
10/11/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/12/2021	Vote en commission		
10/12/2021	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0345/2021	
14/12/2021	Décision du Parlement	T9-0491/2021	Résumé
15/12/2021	Adoption du projet du budget par le Conseil		
14/01/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2021/0337(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/9/07592

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2021)0935	28/10/2021	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE699.288	05/11/2021	EP	
Avis spécifique	EMPL	PE699.296	23/11/2021	EP	
Amendements déposés en commission		PE699.316	23/11/2021	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0345/2021	10/12/2021	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0491/2021	14/12/2021	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2022/48](#)
[JO L 009 14.01.2022, p. 0035](#)

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans les services auxiliaires des transports en Italie

OBJECTIF: mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour aider l'Italie confrontée à des licenciements dans le secteur de l'entreposage et des services auxiliaires des transports.

ACTE PROPOSÉ: Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU: le 15 juillet 2021, l'Italie a présenté une demande en vue d'obtenir une contribution financière du FEM, à la suite de licenciements survenus au sein de Porto Canale (Porto Industriale di Cagliari SpA) en Italie.

Au terme de l'évaluation de cette demande, la Commission a conclu, conformément à l'ensemble des dispositions applicables du règlement FEM, que les conditions d'octroi d'une contribution financière du FEM étaient remplies.

Fondements de la demande

L'Italie a présenté la demande au titre du critère d'intervention énoncé à l'article 4, paragraphe 3, en dérogeant au critère de l'article 4, paragraphe 2, point a), du règlement FEM, qui exige la cessation d'activité d'au moins 200 travailleurs licenciés, sur une période de référence de quatre mois, dans une entreprise d'un État membre, y compris lorsque cette cessation d'activité concerne des travailleurs licenciés chez ses fournisseurs ou ses producteurs en aval et/ou des travailleurs indépendants.

La demande concerne 190 travailleurs licenciés dont l'activité a cessé au sein de Porto Canale. Les licenciements sont intervenus dans la région NUTS 2 de Sardaigne. La période de référence de quatre mois s'étend du 1er septembre 2020 au 1er janvier 2021.

Événements ayant conduit aux licenciements et à la cessation d'activité

Entre 2011 et 2018, les tonnes en transit le long du canal de Suez ont connu une hausse de 42%, tandis que l'activité des ports italiens na augmenté que de 2% et que l'activité dans le port de Cagliari na cessé de diminuer au cours de cette période.

Le processus de concentration impliquant des compagnies maritimes mondiales a entraîné des changements dans les opérations de transbordement en mer Méditerranée. Les volumes de conteneurs et les opérations ont été déplacés vers les hubs situés aux extrémités du bassin méditerranéen, tels que le Pirée, Port-Saïd, Tanger-Med et Algésiras.

Le port de Cagliari présente le désavantage important de ne pas pouvoir offrir de connexions terrestres avec le reste de l'Italie et de l'Europe. En 2018, le trafic a chuté de 90% et les pertes se sont élevées à plus de trois millions d'EUR. En 2019, aucun navire na fait escale pendant plusieurs mois dans le terminal à conteneurs de Cagliari, en raison des choix stratégiques de son client principal (Hapag Lloyd).

Par conséquent, Contship Italia Group, actionnaire unique de Porto Industriale di Cagliari S.p.A, concessionnaire du terminal à conteneurs, a décidé de cesser ses activités à Cagliari et de liquider volontairement sa filiale Porto Industriale di Cagliari SpA.

La crise pandémique a entraîné une détérioration significative du marché du travail sarde, qui, en raison de son insularité et de son éloignement du continent, constitue un marché du travail de taille réduite.

Bénéficiaires

L'ensemble des 190 travailleurs licenciés devraient être éligibles.

Les services personnalisés à fournir aux travailleurs licenciés comportent les actions suivantes: i) informations générales et orientation professionnelle; ii) conseils en matière de dévolution de carrière; iii) aide à la recherche d'emploi; iv) tutorat pour s'adapter à un nouvel emploi; v) soutien et contribution à la création d'entreprise pouvant aller jusqu'à 22.000 euros; vi) formation liée à la logistique (mouvements de marchandises, planification des transports, etc.) et à la maintenance des machines intervenant dans la distribution de fret; vii) mesures d'incitation à l'embauche pour les entreprises recrutant d'anciens travailleurs de Porto Canale et remboursement des frais de mobilité.

Les mesures ont été conçues conformément à la stratégie italienne pour le développement durable. La formation permettra d'améliorer les compétences numériques des travailleurs licenciés.

Le coût total estimé s'élève à 1.756.950 EUR. Il correspond aux dépenses pour les services personnalisés, qui s'élèvent à 1.686.750 EUR, et aux dépenses pour financer les activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, ainsi qu'aux dépenses de contrôle et de rapport, pour un montant de 70.200 EUR.

Proposition budgétaire

La dotation annuelle du FEM ne dépasse pas 186 millions d'EUR (aux prix de 2018), comme le prévoit le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021-2027.

Au terme de l'évaluation de la demande, la Commission propose de mobiliser le FEM pour un montant de 1.493.407 EUR, soit 85% du coût total des actions proposées, afin d'apporter une contribution financière en réponse à la demande.

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans les services auxiliaires des transports en Italie

Le Parlement européen a adopté par 665 voix pour, 17 contre et 15 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Italie - EGF/2021/003 IT Porto Canale.

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une contribution financière d'un montant de 1.493.407 EUR en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget de l'Union pour l'exercice 2021 en réponse à la demande présentée par l'Italie confrontée à des licenciements dans le secteur de l'entrepôt et des services auxiliaires des transports.

Cette contribution représente 85% du coût total de 1.756.950 EUR, comprenant des dépenses de 1.686.750 EUR pour les services personnalisés et de 70.200 EUR pour la mise en œuvre du FEM

Événements à l'origine des licenciements

L'activité du port de Cagliari a baissé entre 2011 et 2018 tandis que le trafic a chuté de 90% en 2018 en raison de l'absence de connexion terrestre avec le reste de l'Italie et du déplacement progressif des volumes de conteneurs et des opérations vers les hubs situés aux extrémités du bassin méditerranéen.

En 2019, Contship Italia Group, actionnaire unique de Porto Industriale di Cagliari S.p.A, concessionnaire du terminal à conteneurs, a décidé

de cesser ses activités à Cagliari et de liquider volontairement sa filiale Porto Industriale di Cagliari SpA. Aucun concessionnaire nouveau n'a été trouvé malgré trois prolongations, entraînant le licenciement des 190 travailleurs qui faisaient encore partie de l'entreprise en septembre 2020.

Bénéficiaires éligibles

Les députés ont rappelé que la demande concernait au total 190 travailleurs licenciés dont l'activité a cessé au sein de l'entreprise Porto Industriale di Cagliari SpA. La majorité des travailleurs sont des hommes (90,5%) âgés de 30 à 54 ans (98,4%) avec un niveau d'éducation de deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non supérieur (83,7%).

Les conséquences sociales des licenciements devraient être considérables pour l'économie sarde, qui a été très touchée également par la crise de la COVID-19 et où le taux de chômage a baissé de 4,6% en 2020 alors qu'il n'a baissé que de 2,0% dans l'ensemble de l'Italie. En raison de la pandémie, le nombre de ménages sardes sans revenu du travail a augmenté pour atteindre 16,5% en 2020 (+ 3,5% par rapport à 2019).

Services personnalisés

Le Parlement a rappelé que les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs comprennent les actions suivantes: i) formations générales et orientation professionnelle, ii) conseils en matière de dévolution de carrière, iii) aide à la recherche d'emploi, iv) tutorat pour s'adapter à un nouvel emploi, v) soutien à la création d'entreprise, vi) contribution à la création d'entreprises, vii) formation, viii) mesures d'incitation et contribution à des coûts spécifiques. L'Italie prévoit que l'ensemble des bénéficiaires éligibles (190 au total) participeront aux mesures.

Les députés ont accueilli favorablement la possibilité de mettre en place des mesures spéciales d'une durée limitée dans le cadre de l'ensemble coordonné, y compris notamment le versement d'allocations de garde d'enfant. Ils ont également salué le fait que la formation sera axée sur l'économie verte, l'économie bleue, les services à la personne, les services sociaux et de santé, la promotion du patrimoine culturel et les activités culturelles.

Le Parlement a pris acte du fait que les partenaires sociaux ont été pleinement associés à la planification des mesures. Il a salué le fait qu'il était prévu que les mesures soient conformes à la stratégie nationale italienne pour le développement durable (SNSvS) et que l'ensemble coordonné de services personnalisés ait été élaboré grâce à la consultation de la région de Sardaigne, des services publics régionaux de l'emploi et de la municipalité de Cagliari.

Afin de limiter au maximum le délai de mobilisation du FEM, la présente décision devrait être applicable à partir de la date de son adoption.